

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JANVIER 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le trente et un janvier, à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mme Maryse COUILLARD, Maire.

Convocation : 26 Janvier 2019

Présents : Mme COUILLARD Maryse, M. THENON Frédéric, M. CHOTTIN Olivier, Mme CHOTTIN Corinne, M. THIRIET Bertrand, M. CHAUSSEPIED Jérémy, Mme CABALLERO Lucie, M. MATICHARD Yves.

Absents excusés : M. PETITPAS Romain

Absents non excusés : Mme CHAMPBERTAULT Céline

Secrétaire de séance : Mme CABALLERO Lucie

ORDRE DU JOUR

- *Compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2018*
- *Suivi des questions traitées*

- Devis changement des radiateurs du logement social
- Propositions animations musicales 7 juillet 2019
- Mise en conformité des bâtiments-Sécurité incendie
- Délégation de pouvoir
- Informations diverses
- Questions diverses

Question à retirer de l'ordre du jour

- Délégation de pouvoir

Question à ajouter à l'ordre du jour

Heures complémentaires demandées à un agent.

Compte-rendu de la réunion de Conseil du 12 décembre 2018 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- Suivi des questions traitées

Travaux rue Bretonneau :

A ce jour, les travaux de reprises de stabilisés d'entrée de propriété et de cheminements piétonniers prévus par l'entreprise VERNAT et annoncés pour la fin 2018 par la maîtrise d'œuvre URBA 37, n'ont pas été réalisés.

L'entreprise Les Artisans Paysagistes n'est pas intervenue pour le ré-engazonnement comme prévu. Suite à notre demande, elle a adressé à la mairie un devis pour la pose d'une bordure en corten plus haute que l'existante sur le trottoir à l'entrée est de la commune.

Madame le Maire souhaite l'avis du conseil Municipal concernant la proposition de Monsieur Blondel de l'entreprise Les Artisans Paysagistes pour la pose d'une nouvelle bordure, plus haute que celle posée dans le cadre des travaux Bretonneau. Le devis de l'entreprise s'élève à un montant de 1050€ HT. Le Conseil Municipal ne retient pas ces travaux. Il souhaite attendre et voir l'évolution dans le temps.

Lavoir :

La Maitre d'œuvre de Sativa Paysage, Madame Chéré, a procédé à un repérage sur le terrain. Il s'avère que des canaux en pierres anciennes dessinent le ruisseau, ce qui va orienter le projet.

La présence sur le site, à la demande de Madame le Maire, du Directeur du NEC Monsieur Vincent Loison et sa collaboratrice Virginie Sauter, a permis de recueillir leur avis sur l'aménagement du ruisseau.

Un rendez-vous, avec Madame Ménier Conservateur du Château et propriétaire des parcelles entourant le ruisseau et le lavoir, est fixé au 18 février 2019, Madame Chéré aura réalisé l'avant-projet pour le présenter.

Manifestations Culturelles 2019 :

Madame le Maire propose de rechercher dès maintenant un traiteur ou un food truck .

La programmation des échappées à vélo est souhaitée.

Le Pays Loire Touraine avec la guide conférencière a programmé la visite commentée le dimanche 7 juillet 2019 à 18h. Madame Le maire a sollicité le Pays pour que l'histoire des pivoines de Chenonceaux soit au programme de l'édition 2019.

L'objectif de l'édition 2019, de Jardins secrets, âmes d'Artistes, dernière de ce mandat municipal, est d'y intégrer l'inauguration du Parc Municipal.

Madame le Maire propose d'étudier les différentes propositions de Gwendal Stephan chargé de l'animation culturelle de la CCBVC.

Parc Municipal :

Le marché de travaux, pour la consultation des entreprises dans le cadre de l'aménagement du Parc municipal préparé par la maîtrise d'œuvre, en collaboration avec Monsieur Gagner de l'ADAC et vérifié en mairie, a été envoyé à la publication vers la NR37 pour une parution le lundi 28 janvier 2019.

L'ouverture des plis est prévue le jeudi 14 février 2019 à 16h30.

Concernant les demandes de subventions, l'ensemble des dossiers sont déposés (DETR et FDSR projet), pour la région 3 dossiers sont en cours de finalisation avec l'aide de Monsieur Cortot du service subvention Région.

Le travail de recherche autour des pivoinies et de l'histoire du village se poursuit, avec la participation de partenaires nouveaux qui se manifestent.

Madame le Maire va proposer une réunion pour fédérer toutes ces personnes.

La Halle

Le maître d'œuvre Sébastien Lemaire, a fait parvenir les orientations et l'avancement de son travail en partenariat avec un bureau d'études structure. Des échanges avec l'Architecte des bâtiments de France sont en cours.

Présentation des plans et vue perspective de la halle. Nous attendons un retour des ABF. Madame le Maire souhaite recueillir les avis et questions pour les transmettre au maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal échange, le plan de la structure recueille un avis très favorable, l'implantation de la halle également.

Le site internet

Un rendez-vous en mairie avec l'équipe de Click-on pour avancer dans la rédaction.

Une proposition de Monsieur Parodi pour le logo est présentée au Conseil Municipal. Elle n'est pas validée, le Conseil demande la poursuite du travail auprès de click-on ou un autre graphiste.

La chevallerie : grille de réseau pluvial

L'entreprise RTC est intervenue pour la pose de la grille de pluvial, le 23 janvier 2019.

Réfection du logement communal :

Conformément à la demande du Conseil municipal, nous avons décidé de ne pas reprendre toutes les peintures de l'étage. Après négociation avec la SARL Simoes qui a été retenu, le montant du devis accepté lors de la dernière séance du Conseil pour un montant de 6787,22€ HT a été revu à la baisse et signé pour le montant de 5510,54€ HT.

Afin de pouvoir mettre en location le logement social, les travaux de réfection ont débuté le 18 janvier 2019.

La réfection de la porte d'entrée, face intérieure, du hall de l'APC ayant été oubliée dans le devis, elle viendra en plus-value.

ORDRE DU JOUR

Projet de Délibération n° 1/31-01-19– Réfection du logement social

➤ Changement des radiateurs

Dans le cadre de la réfection du logement social en cours, Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de changer l'ensemble des radiateurs de ce logement.

La vétusté des appareils impose ce changement, pour des questions de sécurité, d'économie d'énergie, de confort des locataires, et de réduction de la facture électricité pour un logement s'adressant à des personnes aux revenus modestes.

Afin que l'ensemble des travaux soient terminés au plus vite, Madame le Maire a demandé des devis à plusieurs entreprises en électricité/ chauffage pour étude.

Madame le maire demande également au Conseil l'autorisation de signer le devis à intervenir avec l'entreprise qui sera retenue,
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE les travaux relatifs au changement de radiateurs
RETIENT la EURL Leboeuf Fillon de Reignac sur Indre
AUTORISE Madame le Maire à signer le devis pour un montant de 2026,22€HT

Proposition d'animation musicale

Les liens des différentes Compagnies seront transmis à chaque Conseillers municipaux par courriel. Madame le Maire attend les avis.

Mise en conformité des bâtiments communaux recevant du public

Dans le cadre de la sécurité incendie de l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public, la vérification des extincteurs est réalisée le 29 janvier 2019 par l'entreprise SICLI qui gère la maintenance.

Madame le Maire expose que, afin de mettre en conformité l'ensemble de ces bâtiments, trois extincteurs manquants ont été installés : un dans la pièce réservées aux archives, et deux chez le potier(magasin et atelier).

Projet de Délibération n° 2/31-01-19

Madame le Maire expose qu'il devient urgent de palier à l'absence de personnel administratif à la mairie.

Depuis l'arrêt maladie du 17 octobre 2018, prolongé de mois en mois, de l'adjoint administratif recruté en mai 2018, la mairie ne dispose plus de personnel.

Le Service de remplacement du CDG ne fournit plus qu'une personne, une journée par semaine, et n'a à ce jour pas de candidature correspondant à nos besoins (uniquement des titulaires en cours de recrutement).

Madame le Maire va faire appel à l'adjoint administratif en charge de l'APC pour effectuer des heures complémentaires à la mairie. Il lui sera proposé 6 heures complémentaires par semaine, renouvelable chaque mois selon les besoins.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'en prendre acte.

Projet de Délibération n° 3/31-01-19 –Grille de pluvial rue Cusenier

Madame le maire rappelle que le Conseil Municipal en séance du 12 décembre 2018 a acté la réalisation du second avaloir se situant au 8 de la rue Cusenier.

Madame le Maire propose de faire procéder aux travaux à l'identique de celui du bas de la rue Cusenier. Pour un montant de 1425€ HT

ACCEPTE les travaux de réfection de l'avaloir avec pose de nouvelles grilles.

RETIENT l'entreprise Goulay de La Croix en Touraine.

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis pour un montant de 1425€ HT

Informations Diverses

Plusieurs lettres sont adressées à la mairie par AXA Assurances et l'expert ELEX. Elles font références à un rendez-vous d'expertise à l'établissement Le Bon Laboureur pour une mise en cause du ruisseau et du réseau pluvial communal, qui, d'après le propriétaire est la cause d'eau dans sa cave.

Le Conseil Municipal suit ce dossier depuis avril 2018, Madame le Maire l'informe des relances de l'expert et de l'assureur

Le Conseil municipal prend acte, il demande d'attendre la mise en cause de la commune démontrée.

Prochaines échéances :

- la simulation budgétaire par Madame RUBIO de l'ADAC,
- les dossiers de demande de subventions validés
- la signature des marchés,
- la préparation du budget et emprunts à déterminer.

La séance est levée à 22h20